

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Absents	2
Exclus	0

Date de convocation :
07/12/2023

Date d'affichage :
07/12/2023

OBJET

Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNRGC.

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 18/12/2023
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
le 18/12/2023

Délibération n°2023-06-02

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, Madame Cristol Céline adjoints, M. Cocallemen Eric, M. Moulières Jérémy, Madame Roques Fanny, Odicino Sabrina, Monteillet Hugues, M. Goutte Maxime conseillers municipaux.

Absents excusés : Maxime PETRAUD (procuration à GOUTTE Maxime), Sandrine GIORDANO (Procuration à Eric COCALLEMEN).

Céline CRISTOL a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la mise en place des nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNRGC, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du PNRGC, (Parc naturel régional des Grands Causses).

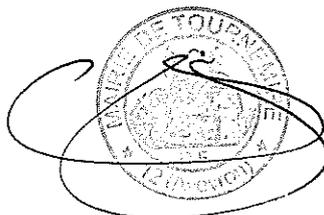
Où cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention, le conseil municipal désigne, pour représenter la Commune :

- Délégué titulaire : Monsieur PETRAUD Maxime 11 Rue de l'Eglise 12250 Tournemire maximepetraud@gmail.com
- Délégué suppléant : Madame Céline CRISTOL 6 Quartier Bellevue 12250 Tournemire cristolceline@orange.fr

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

La secrétaire de séance
Céline CRISTOL



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 75 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.